

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 17 JUIN 2011 à 19 heures

PROCES VERBAL SYNTHETIQUE

arrêté n° 2011.43 de Décision Modificative sur dépenses imprévues

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision prise par arrêté municipal en date du 7 juin 2011 concernant la DECISION MODIFICATIVE suivante :

- Prélèvement sur dépenses imprévues - *compte budgétaire 020*, d'une somme de **4000 €** afin de financer les études d'élaboration des documents d'urbanisme –*compte budgétaire 202*.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité cette décision.

Elections SENATORIALES - Désignation des membres du conseil municipal : délégués et suppléants.

Mr le Maire fait part de l'obligation de réunir le Conseil Municipal ce jour afin de procéder à la désignation des membres élus, délégués et suppléants, en vu des élections sénatoriales qui se tiendront le 25 septembre prochain. Le conseil municipal d'ESQUELBECQ compte 19 membres au regard de sa population. Le nombre de délégués et suppléants à élire est le suivant : 5 délégués et 3 suppléants.

Cinq Elus se présentent pour le vote à bulletin secret des délégués : Jean-Pierre DEHONDT, Adjoint, Jean-Michel DEVYNCK, Maire, Frédéric DRIEUX, Conseiller Municipal, Pascale VANPEPERSTRAETE, Adjoint et Audrey STAIB, Conseillère Municipale.

Jean-Pierre DEHONDT, Jean-Michel DEVYNCK, Frédéric DRIEUX, Pascale VANPEPERSTRAETE et Audrey STAIB sont élus DELEGUES à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletin secret des 3 suppléants, postes pour lesquels se présentent : Jean-Michel VAESKEN, Adjoint, Richard DELAUTTRE, Conseiller Municipal, Didier ROUSSEL, Adjoint.

Jean-Michel VAESKEN, Richard DELAUTTRE et Didier ROUSSEL sont élus SUPPLEANTS à l'unanimité.

Commission extra-municipale des FETES – nouveaux membres extérieurs

A l'initiative des membres de la commission des FETES, à l'approche des fêtes communales (Nuit des livres, marché du terroir, la semaine « au fil de l'Yser », les Nocturnes) le Conseil Municipal décide, de mettre à jour le tableau des membres extérieurs qui en ont exprimé le souhait.

La commission extra municipale des FETES est composée de :

Membres ELUS du Conseil Municipal	Membres EXTERIEURS
Jean Pierre STEVENOOT Didier ROUSSEL Jean Paul RYCKEWAERT Richard DELAUTTRE Nathalie BARBEZ Laurence GRYMYSLAWSKI Pascal DEREMETZ Aurélie ROY <u>Vice-président</u> : Richard DELAUTTRE	Nicole DELAUTTRE Fabienne DEREMETZ Didier MARSAL Johan VANCAYEZEELE Odile DANSET Catherine TRIOLETTO Sylvain ROY <u>À retirer :</u> Chantal SMAGGHE Georges GRYMYSLAWSKI <u>A ajouter :</u> Jean Luc DESMIDT Anne HINDLE Francis HINDLE
Jean Michel DEVYNCK, Maire – président de droit	

Projet de récupération d'eau de pluie et de FORAGE au stade communal

La commission des travaux propose la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie aux abords de la salle des sports. L'eau ainsi récupérée des toitures sera stockée dans une citerne béton de 20 000 litres puis utilisée pour l'arrosage des nombreuses plantations et fleurissement de la commune ainsi que du terrain « honneur » de football.

Cette installation sera complétée par la création d'un forage captant ponctuellement dans la nappe superficielle (environ 10 mètres) lors des périodes sans pluie. Ce projet de protection environnementale et d'économie d'eau potable permettra à termes de réaliser une économie financière sur les consommations d'eau.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de lancement du projet , sollicite les aides éventuelles en matière environnementale, sollicite la subvention de la réserve parlementaire de Monsieur Jean Pierre DECOOL, Député

Travaux d'aménagements de parkings au pôle GARE – marché de travaux avec l'entreprise ALLIANCES TP

Mr le Maire rappelle les décisions prises antérieurement par le conseil municipal concernant les travaux d'aménagement du parking de la GARE à Esquelbecq et notamment l'appel à la concurrence lancé en 2010 pour la phase travaux.

Les textes relatifs aux marchés publics et aux délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics ont subi quelques modifications. D'autre part les travaux ont été retardés en raison d'aménagements réalisés sur les voies ferrées par RFF et ne démarrent que maintenant. Aussi, afin d'être en règle avec les derniers textes en vigueur, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise ALLIANCES TP pour un montant de **273 386.25 € HT**.

INITIATIVES des ELUS

Mr le Maire donne quelques précisions sur les schémas intercommunaux et les regroupements de communes, intercommunalités et autres syndicats de moins de 5000 hab, sur proposition du Préfet. L'objectif final est la disparition de certaines structures. Les communes sont appelées à donner leur avis pour le 6 août au plus tard ; la réflexion se poursuit.

Les 54 Maires des communes concernées reçoivent régulièrement des courriers traitant du sujet... le dernier en date est signé par le Président de l'association des Maires de France.

La prochaine réunion du Conseil traitera donc de ce sujet ; la date reste à définir.

La séance est levée à 20 heures